



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative de Pirae des Vents

ARRIVÉE LE

23 DEC. 2015

N° /IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°129/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Autorisant le maire à signer un avenant à la convention n°05/2015 du 5 février 2015

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015

Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015

Date d'affichage de la présente délibération :

Résultats des votes :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION	05

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEAO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOPA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 129 /2015 DU 09.12.2015
Autorisant le maire à signer un avenant à la convention
n° 05/2015 du 05 février 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°03/2015 du 20 janvier 2015 adoptant les orientations stratégiques en matière d'aménagement et d'occupation du site Aorai Tini Hau ; ensemble, la convention n°05/2015 du 05 février 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09.12.2015 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Le maire, ou à défaut son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer avec la société DB TAHITI un avenant à la convention d'amodiation d'une dépendance du domaine public de la commune de Pirae formée par l'ensemble immobilier constituant la salle polyvalente « Aorai Tini Hau » pour une période supplémentaire de sept mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le maire absent,

Le Maire,
Le Premier Adjoint,



[Signature]
Mme Miriama MACE

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**23 DEC. 2015**..... et publication du**28 DEC. 2015**.....



Edouard FRITCH
Le Maire